

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ANTOINE-LABELLE

## **AVIS PUBLIC**

Le Conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a adopté à sa séance ordinaire du 28 mars 2023 un règlement portant le numéro 529, décrétant une dépense de 1769 684 \$ et un emprunt de 1769 684 \$ pour effectuer la restauration patrimoniale et la réfection de l'édifice Émile-Lauzon, siège social de la MRC d'Antoine-Labelle.

Le règlement numéro 529 est disponible pour consultation sur le site web de la MRC d'Antoine-Labelle, au <a href="https://www.mrcal.ca/votre-mrc/administration/reglementation">https://www.mrcal.ca/votre-mrc/administration/reglementation</a>.

De plus, veuillez prendre note que le règlement numéro 529 devait faire l'objet d'une approbation préalable du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, approbation qui a été émise à la MRC d'Antoine-Labelle le 7 juin 2023.

Le règlement numéro 529 entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Mont-Laurier ce 12 septembre 2023.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Me Mylène Mayer